



**Ressource catéchétique
sur les indulgences plénières
pendant l'année jubilaire**



Conférence des évêques
catholiques du Canada

1. Qu'est-ce qu'une indulgence?

« L'indulgence est la rémission devant Dieu de la peine temporelle due pour les péchés dont la faute est déjà effacée, rémission que le fidèle bien disposé obtient à certaines conditions déterminées, par l'action de l'église, laquelle, en tant que dispensatrice de la rédemption, distribue et applique par son autorité le trésor des satisfactions du Christ et des saints⁸¹. » « L'indulgence est partielle ou plénire, selon qu'elle libère partiellement ou totalement de la peine temporelle due pour le péché ⁸². » Les indulgences peuvent être appliquées aux vivants ou aux morts[1].

Dans notre humanité, faible et attirée par le mal, certains effets résiduels du péché demeurent. Ils sont éliminés par l'indulgence, toujours par la grâce du Christ, qui, comme l'a écrit saint Paul VI, est Lui-même « notre "indulgence[2]" ».

2. Qu'est-ce que l'Indulgence jubilaire?

- L'Indulgence jubilaire, en vertu de la prière, est destinée de manière spéciale à ceux et celles qui nous ont précédés afin qu'ils obtiennent la pleine miséricorde. Elle permet de découvrir à quel point la miséricorde de Dieu est illimitée[1].
- Toutes les autres indulgences accordées auparavant demeurent en vigueur.

3. Comment l'Indulgence jubilaire est-elle obtenue?

Tous les fidèles qui sont vraiment repentants et dénués de tout attachement au péché (cf. Enchiridion Indulgentiarum, 4e éd., norme 20, §1), et animés d'un esprit de charité qui, au cours de l'Année sainte, purifiés par le sacrement de pénitence, et nourris de la Sainte Communion, prieront aux intentions du Souverain Pontife, obtiendront du trésor de l'Église, une pleine indulgence, la rémission et le pardon de leurs péchés, applicable aux âmes du Purgatoire.



4. De quelles manières une indulgence plénière peut-elle être obtenue?

- a. Pèlerinages
- b. Visites pieuses de lieux sacrés
- c. Œuvres de miséricorde et de pénitence

5. Quelles sont les conditions pour les pèlerinages?

- **À tout lieu sacré du Jubilé, participer avec dévotion :**
 - à la Sainte Messe;
 - à une messe rituelle pour les sacrements de l'initiation chrétienne ou l'onction des malades;
 - à une célébration de la Parole de Dieu;
 - à la liturgie des Heures;
 - au Chemin de Croix;
 - à la récitation du chapelet;
 - à la récitation de l'hymne Acathiste;
 - à une célébration pénitentielle avec confession individuelle.
- **À Rome : visiter au moins une des quatre basiliques papales majeures :**
 - Saint-Pierre
 - Saint-Jean-de-Latran
 - Sainte-Marie-Majeure
 - Saint-Paul-hors-les-Murs
- **En Terre Sainte : visiter au moins une des trois basiliques :**
 - La basilique du Saint-Sépulcre à Jérusalem
 - La basilique de la Nativité à Bethléem
 - La basilique de l'Annonciation à Nazareth



- **Dans d'autres régions ecclésiastiques : visiter la cathédrale, une autre église ou un autre lieu sacré désigné par l'ordinaire local.**

6. Quelles sont les conditions pour les visites de lieux sacrés?

- À tout lieu jubilaire, individuellement ou en groupe, s'engager pendant un temps convenable :
 - à l'adoration eucharistique, conclue par le Notre Père, le Credo et des invocations à Marie.
- Comme pour les lieux de pèlerinage, visiter les lieux suivants aux mêmes conditions :
- **À Rome :**
 - La basilique de la Sainte-Croix à Jérusalem
 - La basilique de Saint-Laurent-al-Verano
 - La basilique de Saint-Sébastien
 - La visite traditionnelle des « sept églises de Rome »
 - Le sanctuaire du Divin Amour
 - L'église du Saint-Esprit in Sassia
 - L'église de Saint-Paul-aux-Trois-Fontaines
 - Les catacombes romaines
 - Les églises du chemin jubilaire consacrées à l'Iter Europaeum et les églises consacrées aux femmes Patronnes de l'Europe et Docteurs de l'Église (Basilique de Sainte-Marie-sopra-Minerva, Sainte-Brigitte au Campo dei Fiori, église Sainte-Marie-de-la-Victoire, église de la Trinité-des-Monts, basilique de Sainte-Cécile au Trastévere, basilique de Saint-Augustin du Champ de Mars



- **À d'autres endroits du monde :**

- Basilique de Saint-François (Assise)
- Basilique de Notre-Dame-des-Anges (Assise)
- Basiliques pontificales :
 - Notre-Dame-de-Lorette
 - Notre-Dame-de-Pompéi
 - Saint-Antoine-de-Padoue
- N'importe quel(le)
 - basilique mineure
 - église cathédrale
 - église co-cathédrale
 - sanctuaire marial
 - église collégiale ou sanctuaire distingué désigné par l'évêque ou l'éparque diocésain
 - sanctuaire national ou international choisi par les conférences épiscopales[1]

Qu'en est-il des religieuses et des moines cloîtrés, des personnes âgées, des malades, des prisonniers, de ceux et celles qui travaillent au sein des hôpitaux et des établissements de soins de santé qui fournissent des soins continus aux malades?

Les fidèles qui se repentent vraiment de leurs péchés mais qui ne peuvent pas participer aux diverses célébrations solennelles, aux pèlerinages et aux visites pieuses pour de graves raisons peuvent obtenir l'Indulgence jubilaire aux mêmes conditions s'ils sont unis en esprit aux fidèles qui y participent en personne, spécialement quand les paroles du Souverain Pontife ou de l'évêque y sont transmises par des moyens de communication.



Pour obtenir l'Indulgence jubilaire plénière de cette façon, les fidèles mentionnés ci-dessus doivent :

- offrir les souffrances ou les difficultés de leur vie et réciter :
 - le Notre Père;
 - le Credo;
 - des prières conformes aux objectifs de l'Année sainte.

7. Quelles sont les conditions pour obtenir l'Indulgence jubilaire en pratiquant des œuvres de miséricorde?

- Participer dans une église ou un autre lieu adapté, selon l'intention du Saint-Père, avec dévotion:
 - à des missions populaires;
 - à des exercices spirituels;
 - à des activités de formation sur les documents de Vatican II et le Catéchisme.
- Respecter les conditions spirituelles, sacramentelles et de prière habituelles :
 - Donner à manger aux affamés
 - Donner à boire à ceux et celles qui ont soif
 - Vêtir ceux et celles qui sont nus
 - Accueillir les étrangers
 - Assister les malades
 - Visiter les prisonniers
 - Ensevelir les morts
 - Conseiller ceux et celles qui sont dans le doute
 - Enseigner les ignorants, ignorantes
 - Avertir les pécheurs
 - Consoler les affligés
 - Pardonner les offenses
 - Supporter patiemment ceux et celles qui nous font du mal
 - Prier pour les vivants et pour les morts



8. Quelles sont les conditions pour la pénitence?

- Retrouver la valeur pénitentielle du vendredi
- S'abstenir :
 - de distractions futiles;
 - de consommation superflue;
- donner aux pauvres un montant d'argent proportionné;
- soutenir des œuvres religieuses ou sociales (défense et protection de la vie);
- soutenir la qualité de vie des enfants abandonnés, des jeunes en difficulté, des personnes âgées dans le besoin et isolées, des migrants;
- consacrer des temps libres à des activités bénévoles de service communautaire.

9. Une deuxième indulgence plénière peut-elle être obtenue le même jour?

Une personne peut obtenir une deuxième indulgence plénière en un jour, applicable aux défunts, si :

- elle fait un acte de charité en faveur des âmes du purgatoire;
- et elle reçoit la Sainte Communion une deuxième fois.

Pour des renseignements plus détaillés, voir la [Note sur l'indulgence plénière concédée durant le Jubilé ordinaire de l'année 2025 annoncé par Sa Sainteté le pape François.](#)



[1] Catéchisme de l'Église catholique, no 1471.

[2] Lettre apostolique Apostolorum Limina, 23 mai 1974, II. Spes non confundit, 23.

[3] Spes non confundit, 22-23.

[4] Des lieux saints pour l'accueil, et des espaces privilégiés pour susciter l'espérance (Spes non confundit, 24).

